

Migrants et politique migratoire, une nécessaire vigilance éthique

Si tu dis: «Ah, nous ne savions pas!» celui qui évalue les coeurs n'a-t-il rien compris? Celui qui veille sur toi ne sait-il pas tout? Il paiera à chacun le salaire de ses actes (Proverbes 24,12)

Le gouvernement présentera au premier semestre 2018 un projet de loi « Asile et migration ». Sur ces questions, dont nous ne voulons pas ignorer la complexité, notre commission réfléchit mais elle veut aussi exercer une vigilance éthique. Plusieurs éléments suscitent notre inquiétude comme la circulaire du 12 décembre 2017 qui risque d'instaurer un tri dans les centres d'hébergements entre les sans-papiers et les autres sans-abris ou le projet de placer plus de migrants et plus longtemps en centre de rétention...

Le président de la Croix-Rouge Française a récemment fixé¹ trois lignes rouges à ne pas franchir par le gouvernement auxquelles nous souscrivons.

- l'accueil inconditionnel de toute personne en état de détresse
- la non-participation des personnels des associations s'occupant des migrants au recensement et à l'évaluation de la situation administrative des personnes qu'ils prennent en charge
- Assurer la continuité de l'accueil. Aucune réforme ne doit conduire à une rupture de prise en charge, c'est à-dire en pratique à renvoyer des gens à la rue. C'est déjà le cas de beaucoup de « dublinés² » qui parce qu'ils ne veulent pas être renvoyés dans le pays d'entrée dans l'Union européenne où ils ont été enregistrés se refusent à intégrer les centres d'accueil.

Il ne suffit donc pas d'augmenter les capacités d'accueil – ce qui est en cours, et nous nous en réjouissons – mais de réformer la politique et d'unifier la politique d'accueil en Europe. Il revient au gouvernement d'assurer l'ordre public, la paix civile, mais il doit le faire dans le respect des droits humains.

Nous appelons les chrétiens et Eglises évangéliques³ à s'associer à cette vigilance éthique et à participer à la recherche de solutions réalistes et dignes. Nous les invitons à aller à la rencontre des personnes en détresse et à les accueillir quelle que soit leur origine.

¹ <https://www.nouvelobs.com/monde/migrants/20180110.OBS0414/migrants-droits-devoirs-et-dignite-par-le-presidentde-la-croix-rouge-francaise.html>

² « Dubliné » : fait référence à la situation d'un migrant qui, en vertu des accords de Dublin III du 26 juin 2013, doit faire sa demande d'asile dans le premier pays européen où il a été contrôlé. En France, lorsqu'une personne est placée en procédure Dublin, elle ne peut déposer de demande d'asile et ce pendant les longs mois que durent la procédure.

³ Des évangéliques sont déjà engagés dans l'accueil des migrants par exemple à Grande Synthe et à Lille